

LORRAINE > Biodiversité

Chimie ou prédation naturelle ?

La forte pression de chasse sur le renard favoriserait, selon les naturalistes, une prolifération des ravageurs des cultures et l'épandage d'un pesticide dangereux pour les détruire. Dossier sensible...

Voilà qui ne risque pas d'apaiser les relations conflictuelles entre les environnementalistes, le monde cynégétique et les agriculteurs. Motif du contentieux : le renard. Depuis plusieurs mois déjà, le rusé compère est l'enjeu d'une virulente polémique entre écolos et chasseurs attisée par une pression de chasse accrue et surtout de tirs de nuit accordés par la préfecture de la Moselle, en dépit d'une consultation du public défavorable à une mesure radicale que réclame aussi la Fédération de chasse 54. Selon

le collectif des 55 associations naturalistes qui se sont regroupées en faveur du rouquin, « plus de 13.000 renards ont été tués en 2015/2016 dans ce département ! », martèle Franck Vigna, le porte-parole de ce front pro-goupil. Pour le militant, cette destruction est uniquement motivée par les lâchers en nombre de faisans d'élevage pour garnir les gibecières. Des proies faciles pour les prédateurs sauvages, mais une concurrence que les chasseurs jugent inacceptable. Problème : l'élimination du renard offre une garantie de vie paisible au campagnol, l'une de ses cibles favorites. D'où la colère des agriculteurs tentés d'utiliser un pesticide, la bromadiolone, contre les dégâts occasionnés par ces rongeurs. Ce rodenticide anticoagulant est certes autorisé mais son usage est très encadré par un arrêté de mai 2014. En Lorraine, la Fédération de défense contre les organismes nuisibles (Fredon) basée à Malzéville, est seule habilitée à distribuer des grains de blé enrobés par cette molécule. « Mais l'exploitant qui a fait la demande doit participer à une formation d'une journée sur les techniques de lutte alternative. La bromadiolone est le dernier recours », explique Jean-Baptiste Dupieux, ingénieur à la Fredon. À l'aide d'un « fusil à blé », les céréa-



Le renard roux est un grand destructeur de campagnols, la preuve... Photo Fabrice CAHEZ

170 Le nombre de communes en Moselle où le tir de renard est autorisé de nuit par arrêté préfectoral.

les sont placées dans un trou creusé avec une tarière puis rebouché. Le produit est à la charge du demandeur, comme la canne à grains... Plutôt rébarbatif, d'autant que la molécule de ce biocide est aussi la substance active des raticides et autres souricides que n'importe qui peut se procurer en grande surface, dans les jardinerie ou sur internet ! Ce subtil paradoxe

administratif désole Céline Brochot, directrice de la Fredon : « Les paysans qui respectent la loi sont attaqués par les chasseurs ou les écolos et nous sommes pris entre les deux feux ! ». En 2016, cette structure à vocation sanitaire a attribué 85 kg de grains pour traiter une surface cumulée de 12 ha sur l'ensemble de la Lorraine. Rien d'un épandage massif,

mais le feu vert obtenu récemment par un paysan pour enfouir 1,8 kg d'appâts secs sur un ha à Rozé-riuelles, au sud de Metz, a remis le feu aux poudres. Mercredi dernier, le collectif a distribué des tracts aux passants et dans les boîtes à lettres de la commune pour alerter ses habitants sur les dangers d'une « guerre chimique » à leur porte...

Patrice COSTA